



Maladie professionnelle covid reconnu

Par Niki13

Bonjour,
J'ai eu le COVID en 2020 sur le lieu de mon travail dans ma fonction d'aide soignante dans la fonction publique. Le covid à été reconnu comme maladie pro . J'ai le compte rendu avec l'ipp du pneumologue 10% et celui du cardio 10%.l'administration de l'hôpital qui suis mon dossier me dit que mon ipp est au total de 10%.Je suis perdue et ne comprend pas !
Merci par avance .

Par ESP

Bonjour
C'est sans doute que les deux ne se cumulent pas.
Renseignez vous auprès de l'inspection du travail.

Par Niki13

Merci beaucoup de m'avoir répondu.

Par stepat

Bonjour,

Je ne suis pas certain que l'inspection du travail soit compétente dans le cadre de la fonction publique.
Je ne suis pas certain pour la FP hospitalière mais elle ne l'est pas dans la FP territoriale par exemple sauf pour les contrats de droit privé.

Par stepat

Bonjour

Il faudrait lire les 2 rapports car cardio et pneumo ont pu inclure chacun dans leur rapport des séquelles identiques.

Par stepat

Désolé, je n'ai pas vu que la discussion date de 2 mois